



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

OBJET : 05-1 - DCM N°05-1 - SANTE PUBLIQUE - CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - MISE A DISPOSITION DE VACCINS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

N° Enregistrement :
987/22

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,
Le 22/03/2022
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 22/03/22

Pour le Maire,

Le Maire certifie du caractère exécutoire de cet acte



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU MARDI 15 MARS 2022

Le mardi 15 mars 2022 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/03/2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, Mme Sophie NASICA, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stephanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRAVANEL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU, M. Michel GIRAUDET, M. Daniel FOTI.

Procurations :

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à M. Yves DAHAN,
Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Matthieu GILLI à M. Serge AMAR,
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL,
M. Xavier WIIK à M. Jacques GENTE,
M. Marc FOSSOUD à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,
M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,
Mme Monique GAGEAN à M. Arnaud VIE

Absents : M. David SIMPLOT.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) EDUCATION – RESTAURATION SCOLAIRE – SPORTS – PETITE ENFANCE - JEUNESSE
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Au travers d'une convention avec le Département, la Commune assure les missions relatives à la vaccination publique.

Dans un souci d'offrir à la population une meilleure couverture vaccinale, la Commune et l'Association « Croix Rouge Française - Unité Locale d'Antibes-Juan-Les-Pins » ont noué un partenariat au travers d'une convention approuvée par le Conseil municipal le 16 novembre 2018, arrivée à échéance.

Il est aujourd'hui proposé de renouveler ce partenariat.

La nouvelle convention précise donc que la Commune fournira les vaccins nécessaires, pour permettre à l'Association d'effectuer les vaccinations. Cette dernière communiquera à la Commune les documents et indicateurs nécessaires au rapport d'activité que la Commune établit annuellement.

Cette convention aura une durée de 3 ans.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Croix Rouge Française, Unité Locale d'Antibes Juan-Les-Pins, ainsi que les éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture : 22/03/22
Identifiant de l'acte : 06-210600045-20220315-748847-DE-1-1

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."